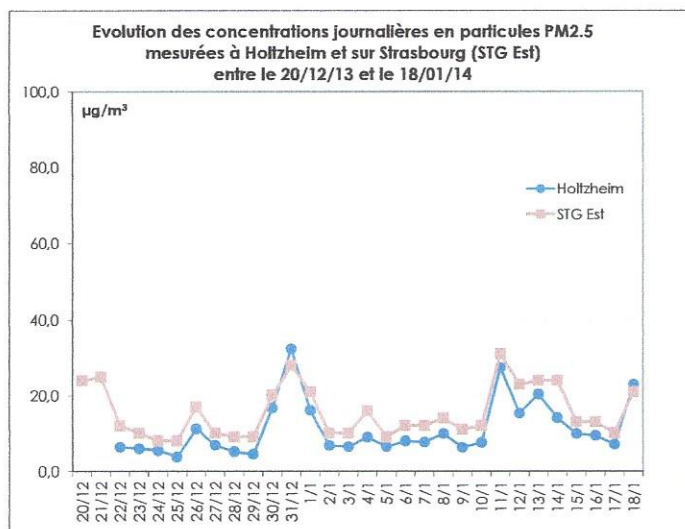


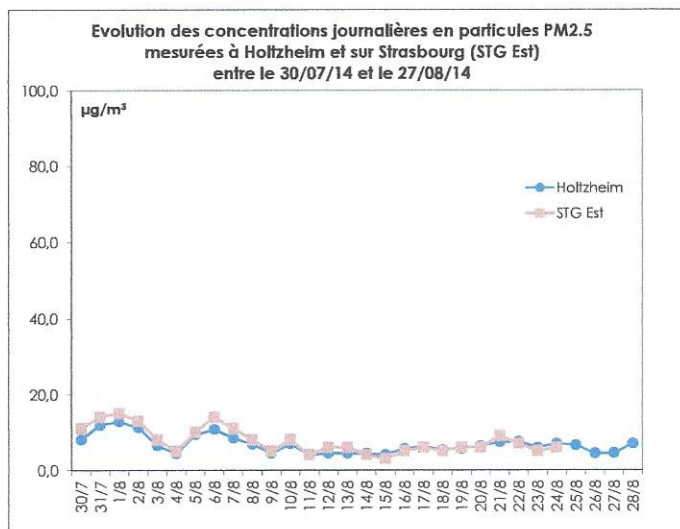
**PM2.5 relevés sur Holtzheim...**

Les niveaux journaliers de particules PM2.5 mesurés entre le 20 décembre 2013 et le 18 janvier 2014 sur Holtzheim ont varié entre 4 et 33  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  (illustration 37). Ceux-ci sont corrélés avec les teneurs relevées sur Strasbourg, en fond urbain, sur la station STG Est. Les maxima journaliers ont été enregistrés le 31 décembre (33  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ) et le 11 janvier (27  $\mu\text{g}/\text{m}^3$ ).

Les concentrations journalières mesurées au cours de la campagne estivale sont plus faibles, variant entre 3 et 15  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  (maximum relevé le 1<sup>er</sup> août) sur Holtzheim.



**Illustration 37** : Evolution des concentrations journalières en PM2.5 sur Holtzheim – phase hivernale.



**Illustration 38** : Evolution des concentrations journalières en PM2.5 sur Holtzheim – phase estivale.

### ➔ Référence aux normes

Normes françaises : le code de l'environnement, article R221-1 modifié par le décret n°2010-1250 fixe des normes annuelles de qualité de l'air pour les particules PM2.5 :

- un objectif de qualité de l'air fixé à 10  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  en moyenne annuelle ;
- une valeur limite établie à 25  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  pour 2015.

Le niveau annuel moyen en particules PM2.5 enregistré à Holtzheim pour l'année 2014 a atteint 13  $\mu\text{g}/\text{m}^3$  (après correction du biais – cf. § représentativité annuelle), supérieur à l'objectif de qualité de l'air<sup>4</sup> mais inférieur à la valeur limite<sup>5</sup>.

<sup>4</sup> Objectif de qualité de l'air : niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère à atteindre à long terme, sauf lorsque cela n'est pas réalisable par des mesures proportionnées, afin d'assurer une protection efficace de la santé humaine et de l'environnement dans son ensemble.

<sup>5</sup> Valeur limite : niveau de concentration de substances polluantes dans l'atmosphère fixé sur la base des connaissances scientifiques à ne pas dépasser dans le but d'éviter, de prévenir ou de réduire les effets nocifs de ces substances sur la santé humaine ou sur l'environnement dans son ensemble.

## IV. CONCLUSION

Ce rapport présente une synthèse des résultats issus des mesures réalisées entre le 20 décembre 2013 et le 17 février (1<sup>ère</sup> phase hivernale), entre le 30 juillet et le 27 août 2014 (phase estivale) ainsi qu'entre le 18 novembre et le 16 décembre 2014 (2<sup>ème</sup> phase hivernale) sur la plateforme aéroportuaire de Strasbourg et dans les villages environnants dans le cadre du suivi annuel des niveaux de qualité de l'air.

**Des tubes passifs** permettant de suivre le dioxyde d'azote, le dioxyde de soufre ainsi que les BTEX (benzène, toluène, éthylbenzène et xylènes) ont été installés au cours de cette étude.

L'analyse des niveaux de dioxyde d'azote, de benzène et de dioxyde de soufre par tube passif n'a montré aucun dépassement des normes annuelles de qualité de l'air, que ce soit dans l'enceinte de l'aéroport ou dans les communes voisines.

Les niveaux de concentration en dioxyde de soufre sont très faibles, inférieures à  $5 \mu\text{g}/\text{m}^3$ , comme constaté les années antérieures. Au regard de l'évolution des teneurs sur la zone d'étude et des niveaux de concentrations mesurés, l'ASPA propose l'arrêt de la surveillance du dioxyde de soufre (proposition exprimée en commission consultative de l'Environnement du 21 janvier 2015).

**Pas de dépassement des normes annuelles de qualité de l'air pour le NO<sub>2</sub>, le benzène et le SO<sub>2</sub> sur la zone d'étude de l'aéroport.**

La hausse des niveaux de concentrations de dioxyde d'azote perçue entre 2012 et 2014 sur la zone d'étude est localisée à l'aéroport et aux communes voisines, le réseau de mesure fixe de l'ASPA ayant relevée une tendance à la baisse sur le domaine régional. Ce constat pourrait être lié au développement des zones d'activités économiques de la zone d'étude.

L'évolution des concentrations pour les BTEX de la zone d'étude est corrélée avec les observations du réseau de surveillance de l'ASPA (remarque : le site a3 au pied du poste de contrôle des aires indique une tendance contraire aux stations de mesures fixes régionales pour le benzène et l'éthylbenzène, qui doit être relativisée par rapport aux faibles concentrations mesurées, aussi bien sur la zone d'étude de l'aéroport que sur le reste du domaine régional).

**Niveaux annuels de qualité de l'air sur la zone de l'aéroport en 2014 :**

- en légère hausse pour le NO<sub>2</sub>, contrairement aux indicateurs régionaux,
- en baisse pour le benzène, corrélée au dispositif de l'ASPA.

**Deux préleveurs de particules** de type DIGITEL DA80 ont été installés de part et d'autre de l'aéroport, sous les vents de ce dernier. A Entzheim, au Sud de la plateforme, le préleveur était équipé d'une tête PM10 tandis qu'à Holtzheim au Nord, c'est une tête PM2.5 qui fut montée (à la demande des riverains).

**Concernant les particules PM10**, les niveaux de pollution enregistrés dans la commune d'Entzheim ne présentent aucun dépassement de normes annuelles (objectif de qualité de l'air, valeur limite). Les seuils réglementaires de courtes durées (déclencheurs d'une procédure d'information du public en cas de dépassement du seuil de recommandation et d'information ou de mesures d'urgence en cas de dépassement du seuil d'alerte) n'ont jamais été atteints. Les fluctuations journalières en particules PM10 sont corrélées avec celles relevées sur Strasbourg.

**Concernant les particules PM2.5**, les niveaux enregistrés dans la commune de Holtzheim ne présentent pas de dépassement de la valeur limite. L'objectif de qualité de l'air est en revanche dépassé (objectif également dépassé sur le réseau de mesure de l'ASPA).

**Pas de dépassement des normes annuelles de qualité de l'air pour les particules (PM10, PM2.5) sur la zone d'étude de l'aéroport.**

Les seuils de courtes durées pour les PM10 (seuil de recommandation et d'information et seuil d'alerte) ont également été respectés sur cette campagne de mesure 2014.

L'objectif de qualité de l'air fixé à  $10 \mu\text{g}/\text{m}^3$  en moyenne annuelle pour les PM2.5 est en revanche dépassé sur Holtzheim et également sur le dispositif fixe de l'ASPA, sur Strasbourg ( $16 \mu\text{g}/\text{m}^3$  en moyenne annuelle sur la station STG Est) et sur Mulhouse ( $12 \mu\text{g}/\text{m}^3$  en moyenne annuelle sur la station MUL Sud 2).